

Décret 08-541 2008-04-07 PR/PM

Décret portant réorganisation de la tutelle de la Société Cotonnière du Tchad (COTONTCHAD)

Texte en vigueur

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°223/PR/2007 du 26 février 2007, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°229/PR/PM/2007 du 05 mars 2007, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°039/PR/PM/2007 du 18 janvier 2007, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu le Décret n°701/PR/PM/2005 du 21 septembre 2005, portant transfert de la tutelle de la Société Cotonnière du Tchad (COTONTCHAD) au Ministère de l'Agriculture.

Article 1er : La tutelle de la Société Cotonnière du Tchad (COTONTCHAD), exercée par le Ministère de l'Agriculture conformément au décret n°701/PR/PM/2005 du 21 septembre 2005 susvisé, est transférée au Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Signature : le 7 avril 2008

IДRISS DEBY ITNO, Président de la République.

Version 1

Date de début : 7 avril 2008

Origine : Banque Tchadienne de Données Juridiques

Émetteur : TCHAD

Étendue : Nationale

Nombre d'articles : 2

Historique :

- en vigueur — Décret 08-541 2008-04-07 PR/PM *Décret portant réorganisation de la tutelle de la Société Cotonnière du Tchad (COTONTCHAD)* — JORT. avril 2008 p. 159

Texte répertorié dans le domaine :

- FIRM Droit commercial, des sociétés, etc.
 - AGRICULTURE
 - Politique agricole